



EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

Compte-rendu Comité technique n°1

Mise en œuvre du PAPI d'intention du marais de Brouage

Le 30/03/2021 en visio-conférence



LISTE DES PARTICIPANTS

Marie-Christine BARBEAU – DREAL Nouvelle-Aquitaine
Sylviane BODIN – DDTM 17
Jean-Michel FAURE – DDTM 17
Anne-Françoise SIROT DEVINEAU – Région Nouvelle-Aquitaine
Claire ESTIENNE – CD 17
Sébastien PUEYO – CD 17
Guillaume MICHAUD – CDA Rochefort Océan
Vérande PAGANI – Entente intercommunautaire
Pauline MALTERRE – Communauté de Communes du Bassin de Marennes
Paloma MOUILLON – Conservatoire du littoral
Jérôme MOUSSEAU – Chambre d'Agriculture 17
Charlotte RHONE – CRC 17
Ségolène TRAVICHON – LPO
Baptiste SIROT – EPTB Charente
Stéphane LEMESLE – EPTB Charente
Florent LASVAUX – EPTB Charente

Dans le cadre du début de mise en œuvre du PAPI d'intention, le comité technique réunissant l'ensemble des partenaires et des porteurs de projet avait pour objectifs de présenter les points suivants :

- 1 | Avancement du PAPI d'intention
- 2 | Etude stratégique
- 3 | Programme de pose de repères de submersion
- 4 | Autres actions du programme

→ Diaporama de présentation : P.J.

COMPTE RENDU DE LA REUNION

1 | Avancement du PAPI d'intention

L'EPTB Charente introduit la réunion et restitue brièvement les grandes étapes qui ont rythmé la validation du PAPI depuis le dernier comité technique du 24 juin 2020.

La cérémonie de signature organisée le jeudi 25 mars 2021, marque le début de la mise en œuvre effective du programme.

2 | Etude stratégique

M. LASVAUX présente les grandes étapes de l'étude stratégique, qui se décompose en une tranche ferme avec deux phases (analyse du risque / définition de la stratégie) ainsi que deux tranches optionnelles (note d'analyse environnementale / développements supplémentaires).

Concernant la phase d'analyse des ouvrages, Mme TRAVICHON souhaiterait que les périodes temporelles favorables à une visite terrain au sein de la RNN soient clairement indiquées dans le CCTP, afin d'informer les candidats et de ne pas compromettre le déroulement de l'étude. Période idéale entre août et octobre, mais susceptible de varier.

Au regard de la base de données ouvrages qui devra être établie par le prestataire dans le cadre de l'étude, M. MICHAUD fait savoir que la CARO dispose d'une base de données sur les ouvrages hydrauliques (ACCOAST), et qu'il serait judicieux de suivre la nomenclature de cette dernière.

M. MOUSSEAU demande si les modifications altimétriques qui seront apportées par les travaux d'urgence seront intégrées à l'étude. Il fait également part de la crispation des acteurs socio-économiques au sujet de ces travaux prévus depuis fin 2018 qui ne voient pas encore le jour, et du risque que cela pourrait engendrer sur les débats à venir dans le cadre de cette étude stratégique.

M. LASVAUX précise que les rectifications qui seront programmées sur la digue de second rang seront mises à jour et intégrées au modèle hydrodynamique.

M. PUEYO rappelle que le Département a réalisé un levé topographique sur la digue de 2nd rang afin de quantifier le volume des matériaux nécessaires pour rectifier une altimétrie homogène à 3,20 m NGF. Depuis le mois de décembre, plusieurs notes méthodologiques ont été transmises à la DREAL en charge du patrimoine naturel, restées à ce jour sans réponse. Il ajoute qu'il conviendra de tenir compte d'un temps de programmation du chantier et que l'autorisation devra être transmise suffisamment tôt avant la période favorable aux travaux.

Mme BARBEAU propose de se rapprocher du service concerné de la DREAL pour voir où en est l'avancement du dossier.

M. SIROT intervient afin de préciser que l'EPTB n'a pas la main sur le sujet, mais qu'il faudrait éviter que le sujet ne cristallise le travail de concertation à venir.

M. PUEYO demande s'il est prévu que le prestataire élabore un cahier des charges pour commander des missions topographiques et géotechniques en fonction des besoins.

M. LASVAUX indique que le volet topographique est déjà intégré dans le cahier des charges et qu'il sera activé via des bons de commande à coût unitaire. L'aspect géotechnique n'est pas traité au stade de cette étude stratégique.

Mme RHONE recommande de bien spécifier la conchyliculture dans les enjeux économiques du territoire et rappelle aussi l'attente du CRC quant aux travaux d'urgence.

M. LEMESLE précise que le CCTP fait bien référence explicitement aux enjeux conchyliques et **M. LASVAUX** propose que le CRC puisse alimenter les informations sur ces enjeux.

Mme BARBEAU intervient pour rappeler le rôle primordial des études préalables conduites dans le cadre du PAPI d'intention, afin d'aboutir à un PAPI complet qui permettra de financer le programme de travaux à hauteur de 40% par l'Etat. En revanche elle rappelle que les travaux d'urgence ne font en pas parties du règlement d'intervention de l'Etat via le Fonds Barnier (financement CARO / CD17 respectivement à 50%).

Mme SIROT-DEVINEAU rappelle que ce PAPI d'intention doit permettre un temps sur la réflexion partagée et la gestion intégrée. La Région Nouvelle-Aquitaine s'est positionnée justement en partenaire de ce PAPI dans l'optique d'une réflexion croisée sur les différents sujets.

Mme TRAVICHON s'étonne de voir que la note d'analyse environnementale est prévue en tranche optionnelle, et ne concerne pas l'ensemble des scénarios de gestion. **M. LEMESLE** rappelle que l'objectif de la note sert uniquement à appréhender les impacts d'une rehausse ou de l'édification d'un nouvel aménagement sur le milieu naturel et répond aux attentes du cahier des charges PAPI. Elle n'a pas pour objet d'appréhender les impacts de l'effacement naturel de la digue sur la RNN (sujet traité par ailleurs dans le cadre de l'étude d'évolution des milieux dans le programme Adapto).

M. PUEYO considère que le cahier des charges proposé par l'EPTB Charente est solide et complet. Il souhaiterait qu'une description technique des ouvrages soit indiquée à minima, afin notamment de bien dimensionner les coûts en m/l pouvant considérablement varier en fonction de certaines caractéristiques transversales (largeur en crête d'ouvrages et sur les talus, hauteur par rapport au terrain naturel).

M. LEMESLE confirme que l'EPTB mentionnera dans le cahier des charges un développement au stade « études préalables » avec fourniture de coupes-types. Il n'est pas prévu d'aller au stade AVP. En fonction de la stratégie qui sera retenue et des besoins de développement supplémentaires des projets qui pourraient se faire sentir pour passer au stade d'un PAPI complet, il sera possible d'activer une clause de revoyure du PAPI d'intention. Dans ce cas-là, les études AVP devraient être conduites par le CD17, au titre des conventions « GEMAPI » avec les EPCI.

M. MOUSSEAU demande à ce que la chambre d'agriculture puisse être associée au stade de l'AMC sur les références économiques à utiliser.

3 | Programme de pose de repères de submersion

M. LASVAUX présente les étapes préalables conduites dans le programme de pose de repères de submersion marine.

*Concernant les repères pour lesquels les niveaux d'eau ont été estimées via la modélisation (faute de laisses de mers relevées à proximité), **Mme BARBEAU** souligne qu'il faudra mentionner clairement cette méthode sur les quelques panneaux d'informations qui accompagneront les repères.*

Par ailleurs, elle précise que la validation des niveaux d'eau se fera auprès de la DDTM de Charente-Maritime.

4 | Autres actions du programme

M. LASVAUX présente les actions d'accompagnement des communes qui seront portées par l'EPTB Charente (conception d'un guide DICRIM, appui dans la révision/élaboration des PCS, conception d'un guide urbanisme).

Mme PAGANI présente les actions qui seront portées par l'Entente intercommunautaire (CARO-CCBM), avec notamment la fiche action n° 1.6 qui constitue une première étape d'élaboration d'un schéma directeur d'adaptation au changement. Cette fiche prévoit l'engagement d'une étude foncière, ainsi qu'une étude prospective visant à analyser les impacts du changement climatique sur les composantes singulières du marais de Brouage (à l'image du programme Adapto à une échelle plus globale). Les fiches actions n°1.2 et 1.7 permettront quant à elles de sensibiliser le grand public au risque de submersion marine sous l'angle du changement climatique, dans la continuité des actions déjà engagées via le programme Adapto.